

Protection de vos dépôts

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une société d'État fédérale qui protège vos dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie d'assurance, dans toutes les institutions financières membres de la SADC. La protection ne coûte rien et est automatique – pas besoin d'en faire la demande.

Ce qui est protégé

- Les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- Les certificats de placement garantis (CPG) et d'autres dépôts à terme
- Les dépôts en devise

Ce qui n'est pas protégé

- Les fonds communs de placement, les actions et les obligations
- Les fonds négociés en bourse (FNB)



Les dépôts que vous faites à votre institution financière ne sont pas forcément tous assurables par la SADC. Visitez sadc.ca pour en savoir plus.

Faites le compte !

Nous protégeons les dépôts que vous confiez aux institutions membres de la SADC pour vous aider dans vos projets d'épargne. Si vous mettez de l'argent dans un compte d'épargne, un **compte de chèques** ou un **CPG** ou **d'autres dépôts à terme**, il est protégé jusqu'à concurrence de 100 000 \$ dans chacune des catégories suivantes :



Vous	100 000 \$ (à votre nom seulement)	=	Total de votre protection à chaque institution membre de la SADC
+			
Vous et quelqu'un d'autre	100 000 \$ (total par compte joint aux mêmes noms)		
+			
Vos épargnes en fiducie	100 000 \$ (par bénéficiaire) un REEE par ex.		
+			
Votre épargne libre d'impôt	100 000 \$ (CELI)		
+			
Votre épargne-retraite	100 000 \$ (REER)		
+			
Votre revenu de retraite	100 000 \$ (FERR)		
+			
Votre impôt foncier	100 000 \$ (sur vos biens hypothéqués)		



Que se passe-t-il si une institution membre de la SADC fait faillite ?

Votre argent vous appartient ! La SADC s'applique donc à protéger vos épargnes et à maintenir l'accès à vos services financiers. Si votre institution ferme, nous vous donnerons accès à vos sommes assurées (intérêts compris) en l'espace de quelques jours. C'est automatique – Nous vous contacterons à ce moment-là.

Ce que vous pouvez faire

- Sachez ce qui est protégé et ce qui ne l'est pas
- Vérifiez que votre institution financière dispose de coordonnées à jour à votre égard
- Assurez-vous que votre courtier ou conseiller financier connaisse les modalités de l'assurance-dépôts

Vous souhaitez en savoir plus ?

La SADC est une société d'État fédérale. Elle est entièrement financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

Visitez notre site Web
sadc.ca

Appelez-nous
1-800-461-7232

Ou suivez-nous sur
   

Canada 